

PRE NATIONALE FEMININE (PNF) REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2022/2023

PREAMBULE (Juin 2022)

- 1) Pour tous les points non repris dans les règlements sportifs particuliers et dans les règlements sportifs généraux de la LRGE, les règlements fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la Ligue Régionale du Grand Est.
- 2) Le championnat « Pré National féminin (PNF) » étant qualificatif au championnat de France, les règlements applicables à la NF3 s'appliquent également, sauf article contraire.
- 3) Le championnat « Pré National » est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus. Pour la non-observation de ces obligations les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne sa descente automatique en fin de saison.
- 4) Dans ses championnats, la Ligue Régionale du Grand Est se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

Article 1

La Ligue Grand Est de Basket Ball organise un championnat régional « Pré Nationale Féminine » (PNF). Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Féminine 3 (NF3).

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2022-2023

Participeront au championnat Ligue Grand Est « Pré Nationale Féminine » les équipes maintenues en PNF à l'issue de la saison 2021-2022, les équipes reléguées du championnat national NF3 et les équipes accédant du championnat Régional 2 Féminin (R2SEF) à l'issue de la saison 2021-2022 : Au total : 16 équipes.

En cas de désistement, du refus d'engagement, etc., l'équipe ou les équipes seront remplacées par le rattrapage d'une équipe reléguable du championnat PNF de la saison 2021-2022. Le rattrapage se fera en prenant en compte le classement « ranking » FBI qui aura été établi à l'issue de cette saison.

Pour être engagés dans cette division, les Présidents des clubs concernés doivent obligatoirement retourner, avec le formulaire d'engagement, la charte d'engagement des clubs relevant de la catégorie des clubs de CF/PN.

L'absence de communication de la Charte d'engagement par le Président entraînera le refus d'engagement du club par la Commission Sportive Régionale Senior U20 5x5.

Article 3 – Système de l'épreuve

Le championnat régional Pré Nationale Féminine se jouera en 3 phases :

<p>PHASE 1</p>	<p>Les 16 Associations sportives seront réunies en deux (2) groupes géographiques Ouest (Champagne-Lorraine) et/ou Est (Alsace-Lorraine) de huit (8) équipes. Si besoin, pour compléter un groupe, il pourra être fait appel à une équipe de l'autre groupe géographique. La composition des poules ne peut donner lieu à contestation.</p> <p>Les 16 équipes disputeront un championnat en rencontre aller-retour. Chaque équipe disputera 14 rencontres.</p>				
<p>TOURNOI DES ETOILES</p>	<p>A l'issue de la première phase du championnat, les 2 premiers de chaque poule se rencontrent lors d'un tournoi des ETOILES se déroulant entre la 1^{ère} et la 2^{ème} phase. Les 1/2 finales opposeront le 1^{er} de la poule A au 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B au 2^{ème} de la poule A.</p> <p>Le vainqueur de ce tournoi des ETOILES obtient une place qualificative pour la division NF3 sous réserve qu'il accède aux Play-offs à l'issue de la 2^{ème} phase.</p>				
<p>PHASE 2</p>	<p>A l'issue de la première phase, constitution et mise en place de quatre (4) poules de 4 équipes « Grand Est » qui disputeront un nouveau championnat en rencontres Aller/Retour ou seules les rencontres opposant des équipes issues de poule différentes seront jouées. Chaque équipe disputera 4 rencontres.</p> <p>Les rencontres déjà jouées ne sont pas rejouées mais les résultats acquis en 1^{ère} phase sont comptabilisés pour le classement de cette seconde phase.</p> <p>La constitution des 4 poules sera la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poule « C » regroupera les équipes classées : 1A, 5A, 4B et 8B de la 1^{ère} phase ; • La poule « D » regroupera les équipes classées : 2A, 6A, 3B et 7B de la 1^{ère} phase ; • La poule « E » regroupera les équipes classées : 4A, 8A, 1B et 5B de la 1^{ère} phase ; • La poule « F » regroupera les équipes classées : 3A, 7A, 2B et 6B de la 1^{ère} phase ; 				
<p>PHASE 3</p>	<p><u>PLAY-OFFS pour les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des 4 poules de la phase 2.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/4 de finales en matchs A/R avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée au ranking FBI à l'issue de la deuxième phase. Pour ces rencontres les résultats à égalité sont admis. <p>En cas d'égalité au point-avantage à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5 minutes que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres des 1/4 de finales des play-offs opposeront : <table border="1" data-bbox="320 1608 1445 1659"> <tr> <td>Equipe 1C vs Equipe 2D</td> <td>Equipe 1D vs Equipe 2E</td> <td>Equipe 1E vs Equipe 2F</td> <td>Equipe 1F vs Equipe 2C</td> </tr> </table> <p>Le classement qui sera pris en compte est le ranking FBI établi à la l'issue de la 2^{ème} phase</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les vainqueurs des 1/4 de finales, final four en match aller uniquement. 1/2 finale + finale en rencontre de classement pour les places 1, 2, 3 et 4. <p>La Championne Régionale de Pré Nationale Féminine est le vainqueur de la finale du Final Four.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les perdants des 1/4 de finales, final four en match aller uniquement. 1/2 finale + finale en rencontre de classement pour les places 5, 6, 7 et 8. <p>Les Finals Fours seront organisés par l'équipe la mieux classée au ranking FBI des 4 équipes.</p>	Equipe 1C vs Equipe 2D	Equipe 1D vs Equipe 2E	Equipe 1E vs Equipe 2F	Equipe 1F vs Equipe 2C
Equipe 1C vs Equipe 2D	Equipe 1D vs Equipe 2E	Equipe 1E vs Equipe 2F	Equipe 1F vs Equipe 2C		

PLAY-DOWNS pour les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des 4 poules de la phase 2.

- **1/4 de finales** en matchs A/R avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée au ranking FBI à l'issue de la deuxième phase. Pour ces rencontres les résultats à égalité sont admis.

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5 minutes que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

- Les rencontres des 1/4 de finales des play-downs opposeront :

Equipe 3C vs Equipe 4D	Equipe 3D vs Equipe 4E	Equipe 3E vs Equipe 4F	Equipe 3F vs Equipe 4C
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Le classement qui sera pris en compte est le ranking FBI établi à la l'issue de la 2^{ème} phase

- **Pour les vainqueurs des 1/4 de finales**, final four en match aller uniquement. 1/2 finale + finale en rencontre de classement pour les places 9, 10, 11 et 12.
- **Pour les perdants des 1/4 de finales**, final four en match aller uniquement. 1/2 finale + finale en rencontre de classement pour les places 13,14, 15 et 16.

Les Finals Fours seront organisés par l'équipe la mieux classée au ranking FBI des 4 équipes.

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Régionale Senior U20 5x5 (Covid, météo, etc., par exemple).

Article 4 – Accessions et relégations

ACCESSIONS NATIONALES

La Ligue Régionale Grand Est dispose de DEUX accessions au championnat national NF 3.

- 1) Si le vainqueur du tournoi des ETOILES a terminé en PLAY-OFF et termine premier, le perdant de la finale montera en NF3 avec le vainqueur du tournoi des ETOILES.
- 2) Si le vainqueur du tournoi des ETOILES a terminé en PLAYOFF et ne termine pas premier, seul le vainqueur de la finale accède en NF3 avec le vainqueur du tournoi des ETOILES.
- 3) Si le vainqueur du tournoi des ETOILES joue les PLAYDOWN, les 2 finalistes des play-offs pour les places de 1 à 4 accèdent en NF3.

Dans l'éventualité où une association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'association sportive suivante dans l'ordre du classement des play-offs ou au ratio sera proposée.

Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.

RELEGATIONS REGIONALES	<p>1) Le principe de base (sans descente de NF3) est la descente vers la régionale 2 féminine (R2SEF) de l'équipe classée à la 16^{ème} place du classement final ou au ratio. La détermination des places de 1 à 16 est effectuée lors des rencontres de classement des Play-offs et des Play-downs.</p> <p>2) Pour chaque descente(s) de NF3, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la régionale 2 féminine (R2SEF) qu'il y a de descente(s) de NF3.</p> <p>Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.</p>
-------------------------------	--

La Ligue Régionale du Grand Est se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PNF selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste fondé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

Article 5 – Repêchages, désistements, remplacements, relégations complémentaires

CLASSEMENT FINAL	<i>A l'issue du play-off et du play-down un classement final sera établi et les équipes seront classées aux places de 1 à 16.</i>
RATIO	Dans la situation où la saison n'irait pas à son terme, le classement qui sera pris en compte en cas de désistement, de refus d'engagement, de descente nationale supplémentaire, etc., sera celui effectué par la méthode du ratio.
DESISTEMENT REFUS D'ENGAGEMENT RELEGATION, ETC.	En cas de désistement, de refus d'engagement, de descente nationale supplémentaire, etc., c'est ce classement final qui sera pris en compte pour tout éventuel rattrapage ou toute relégation complémentaire en championnat régional 2 féminin (R2SEF).

Article 6 – Forfait

La phase une, la phase deux, le play-off, le play-down et le final four sont une même et unique compétition au sens de l'interprétation et de l'application de l'article 53 des RSG de la LRGE.

L'équipe qui déclare forfait lors d'une rencontre des play-offs, des play-downs et/ou des finals fours sera classée à la dernière place du championnat Régional Pré National féminin (PNF) et sera reléguée en division inférieure.

Article 7 – Rencontre et règles de participation

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche à 15h30
LIMITES HORAIRES	Le samedi : Pas de rencontre avant 17h15 et après 20h30 ; Le dimanche : Pas de rencontre avant 10h00 et après 17h30 ; En semaine : Pas de rencontre avant 19h00 et après 20h30 ;

	Saisie obligatoire d'une dérogation pour jouer en semaine ou le dimanche à 10h00.																
TEMPS DE JEU	4 x 10min / Intervalle entre les quart-temps de 2min et mi-temps de 10min Prolongation de 5min.																
BALLON	Taille 6																
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire																
SALLE	Obligatoirement classée H2 par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)																
LICENCE AUTORISEE	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de licence</th> <th>*1C 1CAST 1CASTCTC</th> <th>*2* 2CAST 2CASTCTC</th> <th>*OCT OCAST</th> <th>ASP</th> <th>OC OCASTCTC</th> <th>BL, VT</th> <th>JN / ON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nbre maximum</td> <td>3*</td> <td>0</td> <td>3*</td> <td>0</td> <td>Sans limite</td> <td>Sans limite</td> <td>2 JN ou 1 JN + 1 ON</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.</p> <p>Les licences JH et OH sont interdites. La modification de la licence JH à JN ou OH à ON doit être demandée à la FFBB après paiement des droits financiers complémentaires.</p>	Type de licence	*1C 1CAST 1CASTCTC	*2* 2CAST 2CASTCTC	*OCT OCAST	ASP	OC OCASTCTC	BL, VT	JN / ON	Nbre maximum	3*	0	3*	0	Sans limite	Sans limite	2 JN ou 1 JN + 1 ON
Type de licence	*1C 1CAST 1CASTCTC	*2* 2CAST 2CASTCTC	*OCT OCAST	ASP	OC OCASTCTC	BL, VT	JN / ON										
Nbre maximum	3*	0	3*	0	Sans limite	Sans limite	2 JN ou 1 JN + 1 ON										
REGLES SPECIFIQUES	Le statut CF-PN est obligatoire dès la 1 ^{ère} rencontre du championnat Pré national. La double fonction capitaine-entraîneur est interdite Obligation d'inscrire un minimum de 7 joueuses sur la feuille de marque. Joueuses présentes sur le banc des remplaçantes et en tenue de jeu.																
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure (articles 29 à 32 des Règlements Sportifs Généraux de la LRGEB).																
NOMBRE DE JOEUSES AUTORISEES	Domicile : 7 minimum / 10 maximum Extérieur : 7 minimum / 10 maximum																

CHRONOMETRE DES TIRS	Pour les compétitions qualificatives aux Championnats de France (Pré-National Masculine et Féminin) l'utilisation du chronomètre des tirs est obligatoire sur toutes les rencontres.
INTER-EQUIPE CTC	Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifique mises en place pour ce type d'équipe, licence AST, joueurs/joueuses du club porteur, joueurs/joueuses brûlé(e)s, personnalisation des

	équipes, etc.
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure

Article 8 – Obligations sportives

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Se conformer au respect du Statut de l'entraîneur de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball pour la saison en cours
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine et/ou 1 équipe U20F ou U18F et 2 équipes de jeunes féminines (U20F à U13F) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. <i>Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie</i>
PACTE TOUS ENGAGES	Voir le statut de l'arbitre

Article 9 : Adaptation réglementaire, le ratio

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

Nombre de points	X	Nombre de rencontres théoriques (b)
Nombre de rencontres comptabilisées (a)		

(a) Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité, ...).

(b) Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison 2021/2022 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

Article 10 : ACCEPTATION / IMPRÉVUS

L'engagement en Championnat Grand Est Pré nationale féminine (PNF) vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau de la Ligue Grand Est de Basketball sur proposition de la Commission Sportive Régionale.